

Procédure d'attribution de soutien financier aux initiatives étudiantes

Afin de favoriser et de soutenir les initiatives étudiantes, le Bureau de la vie étudiante (BVE) de la Direction des services aux étudiants, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés et le vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable, responsable de l'EDI et de la philanthropie, octroient un soutien financier aux différents projets étudiants de l'Université Laval. Ce soutien financier est offert :

- Aux associations étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles;
- Aux associations parascolaires;
- Aux étudiantes et étudiants pour la mise sur pied de projets parascolaires liés à la vie étudiante;
- Aux étudiantes et étudiants et aux associations étudiantes pour la mise sur pied de projets parascolaires liés à la responsabilité sociale et environnementale.

Admissibilité

Pour être évalué, le projet doit répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Valoriser l'initiative, le potentiel et l'engagement étudiant;
- Avoir des retombées dans la communauté universitaire;
- Contribuer au dynamisme, au rayonnement et à la fierté de l'Université Laval;
- Compter parmi les organisateurs une majorité d'étudiantes et étudiants dûment inscrits au moment où l'activité a lieu;
- Être réalisé durant l'année financière en cours (1^{er} mai au 30 avril). Un seul soutien financier par année pour un même projet;
- Être accompagné d'un budget prévisionnel équilibré ([celui-ci](#));
- Être structuré, organisé et tenu sur le campus. Si l'activité est hors campus, veuillez expliquer pourquoi;
- Remettre un plan de commandite de votre projet si vous en détenez un (*facultatif*).

Si le projet est en lien avec la responsabilité sociale et environnementale, celui doit également répondre aux critères suivants :

- Respecter les orientations de la [Politique institutionnelle de développement durable ou contribuer à l'atteinte des engagements listés dans la Stratégie de développement durable – Horizon 2030](#);
- Favoriser la promotion et le renforcement du développement durable à l'Université ou contribuer à favoriser l'engagement social des personnes étudiantes dans la collectivité.

Si le projet est en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), celui doit également répondre aux critères suivants :

- Respecter les orientations de la [Politique institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à l'Université Laval](#);
- Favoriser la promotion des concepts clés en lien avec l'EDI et contribuer à créer un milieu exempt de discrimination et de préjugés.

Au-delà de ces critères, veuillez noter qu'aucun soutien financier ne sera versé pour :

- Des projets liés à une activité universitaire créditée (cours, stages, etc.) ou un projet de recherche;
- Des projets organisés par des centres ou des chaires de recherche;
- Des projets sans lien avec l'animation de la vie étudiante;
- Des activités d'intégration;
- Des événements à caractère purement social («party», 5 à 7, vins et fromages, bal et album de finissants, cérémonies d'engagement, etc.);
- Des activités qui encouragent le jeu de hasard;
- Des activités qui incitent à la consommation d'alcool;
- Des activités dont le but est l'enrichissement personnel des participants;
- Des activités ou projets dont le but est de dégager des profits en vue de soutenir un organisme ou une cause caritative;
- Des dépenses qui constituent en dédoublement de services offerts gratuitement par l'Université. Ex. : Conseiller en immigration venant de l'ENAP et payé par une association alors que le BVE offre ce service gratuitement;
- Pour éponger une dette d'un événement ayant eu lieu.

Critères d'évaluation

Le projet sera évalué en fonction des critères généraux suivants :

1. La valorisation de l'initiative, du potentiel et de l'engagement étudiant :

Expliquez en quoi les personnes impliquées de près ou de loin dans le projet retirent une valeur formatrice de leur engagement. Quelles compétences ou habiletés votre projet permet-il d'acquérir? Permet-il de mettre à profit l'expertise et le talent des étudiantes et

étudiants dans un domaine en particulier (scientifique, artistique, culturel, communautaire, etc.)?

2. Les retombées du projet au sein de la communauté universitaire :

Présentez les retombées du projet dans la communauté universitaire. Par exemple, est-ce que le projet sensibilise le public sur un fait, une matière, un événement en particulier, une problématique; est-ce que le projet aide l'intégration des étudiantes et étudiants à leur milieu d'études; est-ce qu'il favorise les échanges interculturels?

3. Le rayonnement du projet :

Expliquez-nous quelles actions de communications seront mises en place pour favoriser le rayonnement du projet? Est-ce que vous prévoyez des retombées médiatiques au sein du campus, de la ville de Québec, ou plus largement au Canada? Est-ce que les activités de diffusion favoriseront la mise en valeur de l'engagement étudiant?

4. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'Université Laval touchés par le projet :

À combien estimez-vous le nombre d'étudiantes et étudiants qui participeront à l'activité?

5. La démonstration de la viabilité financière et d'un effort de recherche de financement :

Dans votre demande, illustrez les efforts accomplis pour obtenir du financement et démontrez comment le projet est viable sur le plan financier. Si le projet vise à dégager des profits, vous devez indiquer à quoi serviront ces derniers.

6. Développement durable :

Démontrer en quoi votre projet contribue au développement durable. En quoi votre projet respecte et répond aux orientations de la Politique institutionnelle de développement durable ou la Stratégie de développement durable – Horizon 2030? Comment votre projet contribue-t-il à la mise en place d'une société plus juste et durable? Votre projet favorise-t-il la promotion et le renforcement de la responsabilité sociale et environnementale au sein de l'Université Laval?

7. Équité, diversité et inclusion :

Démontrer en quoi votre projet répond aux enjeux EDI. En quoi votre projet répond aux orientations de la Politique institutionnelle en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à l'Université Laval? Comment votre projet contribue à créer un milieu exempt de discrimination et de préjugés?

Traitement et dépôt des demandes de soutien financier

Dépôt d'une demande

Pour déposer une demande de soutien financier, remplissez le formulaire électronique prévu à cet effet et disponible sur le site Web du Bureau de la vie étudiante.

Ce formulaire doit obligatoirement être accompagné d'un budget prévisionnel comprenant les revenus et les dépenses prévues pour la réalisation du projet.

Vous êtes libres d'ajouter tout autre document pertinent ¹.

Traitement des demandes

Les demandes sont traitées par un comité d'évaluation. Le soutien financier est alloué après l'analyse des projets en fonction des fonds disponibles dans l'enveloppe dédiée au soutien des initiatives étudiantes.

Le comité se réunit une fois par mois, entre le mois de septembre et le mois de mai, et au besoin pendant l'été.

Les dates limites pour le dépôt des demandes avant chaque rencontre du comité sont diffusées à la section [Organisation et soutien aux activités](#) du site Web du Bureau de la vie étudiante.

Note importante : Toute demande devra être déposée au moins deux mois avant la réalisation du projet ou de l'événement concerné.

La réponse du comité est transmise par courriel au responsable du projet indiqué sur le formulaire.

Si un financement est accordé, le montant sera émis par dépôt direct au nom de l'association ou du projet spécifié dans la demande. Vous devez donc vous assurer de détenir un compte bancaire valide au nom du projet ou de l'organisme pour pouvoir encaisser le chèque ou que celui-ci soit déposé.

Si votre activité est annulée, vous devez contacter le Bureau de la vie étudiante afin de convenir de la marche à suivre pour le remboursement de la somme octroyée, et ce, peu importe la raison de l'annulation.

Coordonnées

Les conseillères et conseillers du Bureau de la vie étudiante sont disponibles pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet et pour vous assister dans la complétion de

¹ Exemples de documents descriptifs : plan de commandite, esquisse, dossier visuel, etc.

votre formulaire de demande de financement. N'hésitez pas à les contacter pour toute aide nécessaire.

Bureau de la vie étudiante

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Local 2344
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

soutien_financier@bve.ulaval.ca

Téléphone : 418 656-2765

Site Web : www.bve.ulaval.ca